



---

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017

---

**Présents :**

- ✓ M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- ✓ Mmes Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Isabelle CLAIR, Agnès COURTOIS, Ysoline GÉRARD, Carole GILSON, Gisèle GRENETTE, Véronique LE GRAND, Nelly OBLIN, Catherine PAGEAUX, Corinne PIOMBINO, Jeannine TISSERANDOT ;
- ✓ MM. Jacky ALEXANDRE, Laurent FEBVAY, Jacquy GOUBET, Éric GUYARD, Denis MARIN, Dominique MARTIN, Jean RENARD, Frédéric VAUSSARD, Jean-Charles VIENNET.

**Absents et excusés :**

- ✓ Mmes Françoise BEEKHUIZEN, Valérie SOTTY ;
- ✓ MM. Éric BRIEZ, Jean-François GONDELLIER, Philippe GUYARD, Joachim MANTES, Thierry REYNIER.

**Pouvoirs :**

- ✓ Mme Françoise BEEKHUIZEN à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU ;
- ✓ Mme Valérie SOTTY à Mme Nelly OBLIN ;
- ✓ M. Éric BRIEZ à Mme Carole GILSON ;
- ✓ M. Jean-François GONDELLIER à M. Frédéric VAUSSARD ;
- ✓ M. Philippe GUYARD à M. Jean RENARD ;
- ✓ M. Thierry REYNIER à Mme Jeannine TISSERANDOT.

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique LE GRAND

.....

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL COMPLET DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 JUIN 2017

**LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL  
MUNICIPAL AU MAIRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE.**

## PÔLE « FINANCES »

### 1. CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE À LA RENTE LOGEROT : DEMANDES DE SUBVENTIONS À L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR), AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE CÔTE D'OR, À LA RÉGION BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ, À LA LIGUE DE FOOTBALL AMATEUR ET À DIJON MÉTROPOLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n° 2017-35 du 6 juin 2017 portant « création d'un terrain de football synthétique à la Rente Logerot - demandes de subventions à l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, au conseil départemental de Côte d'Or, à la région Bourgogne Franche Comté, à la Ligue de Football Amateur et à Dijon Métropole,
- d'adopter le principe de l'opération de création, sur le complexe sportif de la Rente Logerot, d'un terrain en gazon synthétique et ses équipements en lieu et place du terrain annexe,
- d'approuver son plan de financement,
- de préciser que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget principal,
- d'autoriser Monsieur le Maire a solliciter pour cette opération des subventions auprès :
  - ✓ de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoire ruraux (DETR) : aires de jeux et équipements favorisant la pratique sportive locale,
  - ✓ du Conseil départemental de la Côte d'Or au titre des « travaux sur équipements sportifs couverts et de plein air »,
  - ✓ du Conseil régional de Bourgogne - Franche-Comté au titre de l'aménagement sportif du territoire,
  - ✓ de la Ligue de football amateur, pour la création d'un terrain de grands jeux éclairé en gazon synthétique,
  - ✓ de Dijon métropole dans le cadre d'un fonds de concours,
- de solliciter le cas échéant auprès de co-financeurs une autorisation de commencement de travaux,
- de s'engager d'entretenir les installations et d'en maintenir l'affectation pendant 10 ans.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### 2. CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION, PAR LE CERCLE LAÏQUE DE MARSANNAY-LA-CÔTE, D'UN TERRAIN DE FOOTBALL ET DE SES ANNEXES SITUÉS À PERRIGNY-LÈS-DIJON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention tripartite d'utilisation par le Cercle laïque de Marsannay-la-Côte d'installations sportives pour la pratique du football situées à Perrigny-lès-Dijon,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**(M. Jean RENARD, Président du Cercle laïque de Marsannay-la-Côte, ne prend pas part au vote).**

### 3. SUBVENTION À L'ASSOCIATION « JUDO CLUB DE MARSANNAY-LA-CÔTE » AU TITRE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- > d'attribuer, à l'association « Judo club de Marsannay-la-Côte », une subvention d'un montant de 500 €, au titre du sport de haut niveau,
- > de préciser que les crédits sont prévus au budget général 2017.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### 4. SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LA PERSÉVÉRANTE » AU TITRE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- > d'attribuer, à l'association « La Persévérante » de Marsannay-la-Côte, une subvention d'un montant de 618 € au titre du sport de haut niveau ,
- > de préciser que les crédits sont prévus au budget général 2017.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## **PÔLE « RESSOURCES HUMAINES »**

### 5. MODIFICATION N° 3-2017 DU TABLEAU DES EMPLOIS - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- > d'approuver :

#### A) Au titre des créations de postes

- Pour la filière technique :

La création d'un poste de catégorie B à temps complet au grade de technicien principal de 1<sup>re</sup> classe de la filière technique, à compter du 6 juillet 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission administrative paritaire de catégorie C réunie le 13 juin 2017, au titre des avancements de grade, la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet à compter du 6 juillet 2017,

Il est précisé que les crédits nécessaires sont prévus au budget général.

B) Au titre des suppressions de postes

• Pour la filière technique :

La suppression d'un poste contractuel permanent de catégorie A d'ingénieur principal à temps plein (CDI de droit public) précédemment occupée par la responsable des services techniques,

La suppression d'un poste titulaire à temps plein au grade d'agent de maîtrise laissé vacant en raison d'un départ en retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017,

La suppression de deux postes titulaires de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial laissés vacants suite à avancements de grade.

• Pour la filière administrative :

La suppression d'un poste de catégorie C au grade d'adjoint administratif territorial laissé vacant suite à avancement de grade,

• Pour la filière sociale et médico-sociale :

La suppression d'un poste contractuel permanent d'assistante maternelle laissé vacant.

- d'approuver le nouveau tableau des emplois,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**PÔLE « TECHNIQUE »**

**6. CONSTAT DE DÉSAFFECTATION DU SITE À USAGE SPORTIF - PARCELLES CADASTRÉES BA 343 POUR PARTIE ET BA 345 POUR PARTIE ET D'UN BÂTIMENT À USAGE DE VESTIAIRES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, d'un tènement clôt d'environ 10 800 m<sup>2</sup> comportant un terrain de sport de plein air (terrain de football et ses abords) et un petit bâtiment avec vestiaires, situé à l'angle de l'avenue Gaston Roupnel et de la route de Beaune, pris sur les parcelles cadastrées BA n° 343 pour partie (1 ha 52 a 48 ca) et BA n° 345 pour partie (5 a 49 ca), du domaine public communal pour le faire rentrer dans le domaine privé de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ce dossier.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR 21 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS.**

## PÔLE « SOCIAL »

### 7. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION DU PLAN « J'APPRENDS À NAGER 2017 »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ d'approuver, dans le cadre de l'opération « J'apprends à nager », la convention de prestation de service entre la ligue Bourgogne - Franche-Comté de natation, le club « Chenôve natation » et la commune de Marsannay-la-Côte ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document utile à ce dossier.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## QUESTIONS DIVERSES

### 8. PAS DE QUESTIONS DIVERSES

.....

Affiché le 5 juillet 2017.

.....



Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT